

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Novembre 2016

Le Jeudi 17 Novembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 10 Novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Véronique BLANSTIER** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Numéro

2016/NOV/117

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. P. ARCE a donné procuration à Mme V. BLANSTIER
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme V. LETARD
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à Mme M- A. SCANO
M. E. JAECK a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme A. POL a donné procuration à M. Fr. MERELLE
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration Mme L. TACHOIRES

Point de l'ordre du jour

12

OBJET

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA
PLACE MARNAC
CONVENTION POUR LA
RÉALISATION DES
DIAGNOSTICS RÉSEAUX**

Exposé des motifs

En 2009, la municipalité a lancé une étude pour concrétiser le cœur de ville Ramonvillois et intégrer le boulevard François Mitterrand dans la ville. Le projet est parti d'un constat simple : Ramonville souffre de l'absence d'un cœur de ville bien identifié, de liens entre les différents quartiers et d'un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes et tous.

Le projet de création d'un cœur de ville et d'intégration du boulevard François Mitterrand s'appuie sur la transformation de 3 espaces porteurs de centralité dans la ville : la place Marnac, le boulevard et la place Jean Jaurès.

La Mairie a souhaité amorcer les premières démarches pour le réaménagement de la place Marnac afin de lui redonner dynamisme et attractivité.

RAPPORTEUR

Mme FAIVRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 22/11/2016
L'affichage en mairie le : 22/11/2016
La notification le : 22/11/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Pour ce faire, la mairie a mandaté l'agence Dessen de Ville en 2015 en vue d'obtenir un plan d'aménagement de principe. L'enjeu est d'en faire un espace ouvert et convivial et de trouver l'équilibre entre facilité d'accès, lieu de vie et axe de circulation.

Les objectifs du réaménagement de la place sont :

- la création d'une place, nouvel espace d'attractivité ;
- le traitement des pieds d'immeuble afin de renforcer l'activité commerciale ;
- la création d'un parvis pour le centre commercial ;
- la gestion de l'accessibilité aux différents bâtiments ;
- le maintien de l'offre de stationnement ;

Le pré-programme a été approuvé lors du conseil municipal en date du 7 juillet 2016.

Avant de lancer tout travaux sur la place Marnac, il est nécessaire de connaître au préalable l'état des réseaux. Pour ce faire, des diagnostics doivent être réalisés. Ces derniers portent notamment sur :

- une inspection télévisée récente ;
- des essais d'étanchéité du réseau principal, des branchements et des regards ;
- des tests à la fumée et au colorant ;
- et tout autre diagnostic nécessaire aux études pour le réaménagement de la place.

Ces études doivent être menées dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la programmation des travaux. C'est pourquoi, il sera proposé d'anticiper l'acquisition de ces espaces par la Commune et demander aux copropriétés d'autoriser cette dernière à les réaliser.

Une convention autorisant la commune à occuper l'espace privé en vue de lancer tous les diagnostics devra être signée avec les syndic des deux copropriétés de la Place Marnac. Elle permettra de définir précisément l'objet des diagnostics réseaux ci-dessus cités et les modalités d'intervention de la commune sur ces parcelles avant leur acquisition par cette dernière dans le cadre du réaménagement de la Place.

Décision

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Le conseil municipal, oui l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le lancement des diagnostics réseaux par la Commune avant l'acquisition des parcelles de la Place Marnac afin de mener à bien le projet de réaménagement de cette Place ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions définissant les modalités d'intervention pour la réalisation de ces diagnostics avec les syndic des deux copropriétés ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : *18/11/2016*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*